

<http://www.snetap-fsu.fr/RIFSEEP-monsieur-le-ministre-reclassez-ma-fonction.html>



# RIFSEEP, monsieur le ministre, reclassez ma fonction !

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des Adjoints Administratifs -



Date de mise en ligne : vendredi 23 juin 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Juin 2017 : Suites de l'action engagée par le SNETAP-FSU : à l'occasion d'un groupe de travail [RIFSEEP](#) pour l'année 2018 qui s'est tenu le 20 juin dernier, la délégation du SNETAP-FSU composée notamment de Caroline Brukhanoff, élue paritaire à la [CAP](#) des adjoint.es administratif.ves, a de nouveau porté la revendication d'une révision de la répartition des fonctionnaires - et agents - au sein des 2 groupes de fonctionnaires du RIFSEEP faite en 2016 au détriment des adjoint.es administratif.ves des établissements d'enseignement.

Le SNETAP-FSU a de nouveau rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une simple motivation financière mais bien d'une reconnaissance des compétences et des spécificités d'exercice dans les établissements, amenant très souvent des agents de catégorie C à exercer des missions de catégorie B, voire...

La trentaine de saisines individuelles de la CAP faites par des adjoint.es administratif.ves des lycées seront finalement étudiées par une CAP spécifique qui se tiendra en septembre/octobre prochain ; chaque saisine étant ce jour à l'expertise.

Le SNETAP-FSU poursuivra sa mobilisation pour obtenir cette reconnaissance.

De nombreux adjoints(es) administratifs(ves) ont eu l'immense déception d'apprendre leur classement dans le groupe 2 sur le relevé des montants attribués au titre du RIFSEEP pour l'année 2016. Autant écrire que pour eux : la fin est proche !

Outre, le classement en groupe 2, il est PLUS QUE désagréable de voir que M. LE FOLL ne considère, en rien, les tâches effectuées par « les petites mains » de son ministère. A cela, on peut ajouter la méconnaissance des fonctions exercées par ces dernières dans les établissements d'enseignement public.

Monsieur le Ministre, écoutez et regardez la colère de vos adjoints(es) administratifs(ves). Lisez les conférences administratives, notamment LGA, et imprégnez-vous de leur désarroi. Ici et là, les adjoints(es) se sentent désabusé(e)s et ont perdu la foi ! La non reconnaissance de leur travail les ronge ! Sans ces agents, que deviendrait le « SERVICE PUBLIC » ?

**Le SNETAP-FSU invite les adjoints(es) administratifs(ves) à signer la pétition anti-RIFSEEP et faire un recours auprès du président de la CAP des adjoints(es) administratifs(ves). Le délai est de deux mois à compter de la signature de la notification RIFSEEP. Pour plus de poids, le SNETAP vous propose d'envoyer une copie à vos représentante et experte SNETAP-FSU en CAP**

saisir la CAP : [lettre-type](#)

Monsieur le ministre,

Lors de la mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C, vos services ont réalisé, sans véritable concertation un classement des fonctions exercées par les adjoint-es administratif-ves.

**Ce classement abouti à une véritable discrimination à l'égard des adjoint-es administratif-ves des lycées.** En effet, si le ratio G1/G2 est de 66/34 pour l'administration centrale, de 48/52 pour les services déconcentrés, il est seulement de 37/63 pour l'enseignement. Ainsi, les personnels de l'enseignement qui représentent 35 % des effectifs totaux sont sur-représentés (42 %) dans le groupe 2.

Si pour expliquer cela, vos services mettent en avant les pyramides des âges ainsi que la surreprésentation des fonctionnaires du G1 dans les services centraux et déconcentrés du ministère, **c'est essentiellement par méconnaissance de la réalité de leur travail au quotidien. A savoir par exemple que dans l'enseignement un adjoint administratif peut avoir sur sa fiche de poste des attributions qui relèvent à la fois de la catégorie C et de la catégorie B, et que dans le cadre du RIFSEEP la répartition dans l'un des deux groupes proposés ne**

## **RIFSEEP, monsieur le ministre, reclassez ma fonction !**

---

**correspond pas aux réalités des tâches exécutées par les collègues.**

Aussi par cette lettre-pétition, nous vous demandons, monsieur le ministre, de revoir plus équitablement la répartition des fonctions au sein des deux groupes du RIFSEEP afin que les adjoint-es administratif-ves des lycées ne soient plus lésé-es.